



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

## **DELIBERATION N° D.2021.04.12** **du Conseil communautaire du 6 avril 2021**

### **Budget annexe assainissement "délégations de services publics" (DSP) de la** **communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.** **Adoption du budget primitif de l'exercice 2021.**

Date de la convocation : 30 mars 2021  
Date d'affichage : 7 avril 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL  
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSdorFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

M. Philippe BRILLAULT, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Valérie PECRESSE, M. Gwilherm PoulLennEC.  
Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON).

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et délégations de services publics (DSP)) de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.02.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 9 février 2021 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 pour le budget principal et les budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 portant notamment sur l'autorisation de programme relative aux travaux d'assainissement des Loges-en-Josas ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 30 mars 2021.

-----

• Lors de sa séance du 9 février 2021, le Conseil communautaire a débattu et pris acte du rapport sur les orientations du budget 2021 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Suite à cette étape réglementaire préalable, le Conseil communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur le budget primitif du « budget annexe assainissement délégations de services publics (DSP) ».

Celui-ci regroupe les 7 communes gérant l'assainissement en DSP : Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas et Noisy-le-Roi.

Ce budget ne comporte pas les communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole, en DSP également, car ces 4 communes ont transféré la compétence assainissement au syndicat intercommunal Hydreaulys.

• Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation réglementaire joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2021 de ce budget dont la synthèse vous est présentée ci-dessous.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 769 000 €. En investissement, les recettes d'un montant de 5 896 855,41 € sont plus élevées que les dépenses d'investissement. L'excédent est de 122 000 € et se justifie par les travaux à réaliser aux Loges-en-Josas, dans le cadre de l'autorisation de programme votée à cette même séance du Conseil communautaire du 6 avril 2021.

Il est rappelé que le budget primitif est voté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

#### **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de voter le budget primitif 2021 du « budget annexe assainissement délégations de services publics (DSP) » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) que l'excédent de la section d'investissement de 122 000 € se justifie par les crédits de paiement à inscrire sur les exercices suivants dans le cadre de l'autorisation de programme votée à cette même séance du 6 avril 2021 pour les travaux d'assainissement aux Loges-en-Josas ;
- 3) de préciser que le résultat provisoire de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est repris à la ligne budgétaire 002 : « résultat de fonctionnement reporté » pour 925 230,54 € ;
- 4) d'adopter le budget primitif ci-joint du « budget annexe assainissement DSP » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2021 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

en euros	Fonctionnement		Solde fct	Investissement		Solde Inv	Solde global
	Dépenses	Recettes	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R -D
Proposition de reports			- €	1 914 795,52 €	1 155 493,00 €	- 759 302,52 €	- 759 302,52 €
001 - Solde d'investissement reporté			- €	1 399 806,57 €	- €	- 1 399 806,57 €	-1 399 806,57 €
002 - Solde de fonctionnement reporté	- €	925 230,54 €	925 230,54 €			- €	925 230,54 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			- €			- €	- €
<b>A / Sous-total résultat 2020 anticipé</b>	<b>- €</b>	<b>925 230,54 €</b>	<b>925 230,54 €</b>	<b>3 314 602,09 €</b>	<b>1 155 493,00 €</b>	<b>- 2 159 109,09 €</b>	<b>-1 233 878,55 €</b>
mouvements réels	414 000,00 €	1 621 769,46 €	1 207 769,46 €	2 124 626,91 €	2 272 736,00 €	148 109,09 €	1 355 878,55 €
mouvements d'ordre	2 355 000,00 €	222 000,00 €	-2 133 000,00 €	335 626,41 €	2 468 626,41 €	2 133 000,00 €	- €
<b>B/ Sous-total BP 2021 hors affectation du résultat 2020</b>	<b>2 769 000,00 €</b>	<b>1 843 769,46 €</b>	<b>- 925 230,54 €</b>	<b>2 460 253,32 €</b>	<b>4 741 362,41 €</b>	<b>2 281 109,09 €</b>	<b>1 355 878,55 €</b>
<b>C / Cumul équilibre BP 2021 avec résultat 2020 repris par anticipation (A + B)</b>	<b>2 769 000,00 €</b>	<b>2 769 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 774 855,41 €</b>	<b>5 896 855,41 €</b>	<b>122 000,00 €</b>	<b>122 000,00 €</b>

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 71 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*